



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences
des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre
et Miquelon,

Vu l'arrêté du 30/08/2017 portant création de la mention Voile croisière jusqu'à 200 milles
nautiques d'un abri du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 27/10/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
spécialité Educateur sportif mention Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri
est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance		
BP4ALP201095	Monsieur	AUTHIER	Julien
BP4ALP201096	Monsieur	GAMIN	Eric
BP4ALP201097	Monsieur	GRANCIER	Simon
BP4ALP201098	Madame	HAGA	Laura
BP4ALP201099	Madame	QUERE	Erell

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de
Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 27/10/2020

P/ Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale,

et par délégation,
la cheffe de service



Marie-Jeanne PHLINGER